

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 28 juin 2019**

**Objet : Modification des Statuts de la SPL NATHD**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 23 votes Pour correspondant à 103 voix

10 votes Contre correspondant à 20 voix (Yves Raymondaud / Jean-Claude Leblois / Laurent Guinard / Guy Méricout / Jean-Paul Barrière / Joël Vilard / Stéphane Delautrette / Patrick Duroux / Pierre Vergnolle / Christian Redon-Sarrazy)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Héliène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Héliène FAIVRE – 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Francis COMBY – 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix  
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix  
Mr Francis DUBOIS - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delautrette – 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix  
Mme Michèle GUILLOU– suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD - 1 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix  
Mr Vincent JALBY -- 2 voix  
Mr Alain LAGARDE - 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix  
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix  
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Président du Syndicat de la Diège  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Vice-Président Département Creuse  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Gérard ROUILHAC (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président Agglo Grand Guéret  
Président CC Creuse Sud-Ouest  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Président de la CC Briance Combade  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze

**Considérant** que la SPL NATHD doit augmenter son capital social de 10 100 000 euros pour faire face à des charges qui augmentent beaucoup plus vite que ses recettes.

**Considérant** que parallèlement à l'augmentation de capital, les Statuts de la SPL NATHD doivent être modifiées en ce qu'ils font référence au capital de la SPL.

**Considérant** que par une délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil d'administration de la SPL NATHD a décidé de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur la modification des Statuts de la SPL, dont le **projet est joint à la présente délibération**.

**Considérant** que l'article L.1524-1 du CGCT oblige le Comité syndical de DORSAL à approuver la modification des Statuts pour que son représentant puisse donner son accord lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL.

**Considérant** qu'il est proposé de modifier l'article 6 des Statuts relatif aux apports de la manière suivante :

*« A la constitution de la société, il a été fait apport à la société de la somme de 600 000 euros correspondant à 600 000 actions d'une valeur nominale de un euro chacune entièrement souscrite en totalité et libérée en totalité.*

*Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2016, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 4 500 000 euros par émission d'actions ordinaires émises pour un prix égal à leur valeur nominale, soit un euro.*

*La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'administration le 13 décembre 2016, les 4 500 000 actions ayant été intégralement souscrites et le capital supplémentaire libéré partiellement à hauteur de 1 500 000 euros.*

*Après agrément donné par le Conseil d'administration, le SYDEC 40, le SMO Lot-et-Garonne Numérique et le SMO Périgord Numérique, ont cédé une partie de leurs actions partiellement libérées au SMO Charente Numérique et à DORSAL. La cession de ces actions a été constatée par le Directeur Général le 13/09/2017. L'ensemble du capital de la SPL a été appelé par le Conseil d'administration et libéré par les actionnaires.*

*Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du .....  
..... 2019, rendue sur rapport du Conseil d'administration, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 10 500 000 euros par émission d'actions avec droit préférentiel de souscription émises pour un prix égal à leur valeur nominale, soit un euro.*

*La répartition du capital et des actions correspondantes entre les soussignés est la suivante :*

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital
SYDEC 40	2 228 572	2 228 572 €
SMO Lot-et-Garonne Numérique	2 228 572	2 228 572 €
SMO Périgord Numérique	2 228 572	2 228 572 €
SMO Charente	2 228 571	2 228 571 €
DORSAL	6 685 713	6 685 713 €
<b>Total</b>	<b>15 600 000</b>	<b>15 600 000 €</b>

*Les parts sociales ou actions en numéraire nouvelles sont obligatoirement libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale.*

*La libération du surplus doit intervenir, en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation du capital est devenue définitive.*

*Cette libération se fera sur appel du Conseil d'administration ».*



**Considérant** qu'il est proposé de modifier l'article 7 des Statuts relatif au capital social de la manière suivante :

« *Le capital social est fixé à la somme de 15 600 000 euros.*

*Il est divisé en 15 600 000 actions d'une valeur nominale de un euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites. Ces actions sont détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.*

*La totalité du capital social doit, à tout moment, être détenue intégralement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales ».*

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à la majorité des suffrages exprimés :**

- **d'approuver la modification des articles 6 et 7 des Statuts de NATHD (projet ci-annexé) ;**
- **d'autoriser le Président, représentant de DORSAL à l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL NATHD, à voter en faveur de la modification des Statuts et de le doter de tous pouvoirs à cet effet.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**